

**Facturation
électronique**

Présentation de la réforme CCI

le 9 mars 2026

Les bénéfices de la facturation électronique

Les bénéfices de la facturation électronique

La facturation électronique c'est plus juste, plus simple, plus efficace !



Une gestion quotidienne facilitée, avec une accélération des échanges de factures et un suivi plus fin de leur traitement



Un gain de productivité, avec une plus grande conformité des factures, une diminution du temps de traitement (saisie, corrections des erreurs, factures perdues...) et un stockage unique



Une concurrence plus juste et plus loyale, au profit des entreprises de bonne foi et un moyen de lutter contre la fraude



Une amélioration de la trésorerie et du pilotage comptable, grâce à la traçabilité des factures et au plus grand respect des délais de paiement

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?

Qu'est-ce qu'une facture électronique ?



Il ne s'agit pas d'un PDF ordinaire adressé par mail

- > Une facture électronique est une **facture émise, transmise et reçue sous une forme dématérialisée et qui comporte des données sous forme structurée**, ce qui permet de les exploiter informatiquement.
- > Trois formats doivent obligatoirement être acceptés par les plateformes agréées : **deux formats totalement structurés (UBL et CII) et un format mixte qui est un format semi-structuré (par exemple, factur-X)**.



```
1 <?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
2 <rsm:CrossIndustryInvoice xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
3   xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
4   xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100"
5   xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
6   xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100">
7   <rsm:ExchangedDocumentContext>
8     <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
9       <ram:ID>A1</ram:ID>
10    </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
11    <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
12      <ram:ID>urn:cen.eu:en16931:2017</ram:ID>
13    </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
14  </rsm:ExchangedDocumentContext>
15  <rsm:ExchangedDocument>
16    <ram:ID>FACT_23_12_0000001</ram:ID>
17    <ram:TypeCode>300</ram:TypeCode>
18  > <ram:IssueDateTime> --
20  </ram:IssueDateTime>
21  </rsm:ExchangedDocument>
22  <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
23  > <ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem> --
49  </ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>
50  > <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement> --
110 </ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
111 > <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery />
112 > <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement> --
172 </ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
173 </rsm:SupplyChainTradeTransaction>
174 </rsm:CrossIndustryInvoice>
```

D'autres formats peuvent être proposés par les **plateformes agréées** dans les échanges interentreprises ou entre **plateformes agréées** : cas de l'automobile et de la grande distribution qui utilisent le format **Edifact**

à condition que le client l'accepte et à condition d'extraire les données utiles à l'administration dans un des formats obligatoires.

Les entités concernées

Quelles sont les entités concernées par la réforme ?

La réforme concerne l'ensemble des entités soumises à la TVA (les assujettis).

- **Toutes les entreprises quel que soit le chiffre d'affaires réalisé et quelle que soit leur forme juridique :**
 - Y compris les entreprises bénéficiant de la franchise en base ou du RFA (remboursement forfaitaire agricole)
 - Y compris les professions libérales, les indépendants ou les micro-entrepreneurs
 - Y compris les entreprises étrangères dès lors que leur opération est soumise à TVA française
- **Les entités publiques lorsqu'elles sont assujetties (l'État, les collectivités locales, les établissements publics et les groupements d'intérêt publics (GIP) nationaux ou tout organisme public)**

Le périmètre de la réforme

Le périmètre de la réforme repose sur 3 volets

La facturation
électronique et la
transmission
électronique des
données de facturation

La transmission
électronique des
données de transactions
(ou *e-reporting* de
transactions)

La transmission
électronique des
données de paiement
(ou *e-reporting* de
paiement)

Ce dispositif dépend :

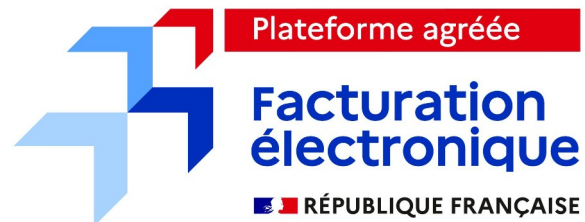
- de la nature de l'opération (vente ou prestation de services) ;
- de la nature du client (professionnel ou particulier) ;
- du périmètre dans lequel les opérations sont réalisées.

Comment aider les entreprises à s'orienter ?

La DGFIP a créé 2 labels pour permettre aux entreprises de faire leur choix sereinement :

➤ Plateforme agréée – Facturation électronique

Marque de garantie destinée aux intermédiaires indispensables aux échanges de factures entre entreprises.



➤ Solution compatible – Facturation électronique

Logotype destiné aux solutions logicielles qui
(1) disposent des fonctionnalités compatibles avec les formats imposés par la réforme et
(2) sont raccordées à au moins une plateforme agréée.



Comment aider les entreprises à s'orienter ?

Le choix de ma plateforme agréée

Le chef d'entreprise doit se poser les questions suivantes :

- **Suis-je déjà équipé d'un logiciel (de facturation, de caisse, ERP, logiciel de gestion, logiciel comptable) ?**
- **Suis-je accompagné d'un comptable ?**

=> Dans l'un ou l'autre des cas, **je me rapproche de cet intermédiaire pour m'accompagner et me conseiller.**

- **Je n'ai ni comptable, ni logiciel de facturation.**
- ⇒ **Dans ce cas, je dois m'équiper avec un outil qui respecte la réforme et répond à mes besoins en matière de facturation.**

Comment ?

- Déterminer le volume de factures émises et reçues ;
- Déterminer le budget à y consacrer ;
- Faire un comparatif des offres des solutions logicielles.

Le calendrier du déploiement

Le calendrier du déploiement de la réforme

- Un déploiement progressif
- Pour tenir compte de la maturité numérique des entreprises et permettre de s'approprier le dispositif dans les meilleures conditions.
- Juillet 2025 : franchissement d'un cap : les premières factures électroniques s'échangent sur la base du volontariat, aux formats attendus par la réforme, avec le concours des plateformes agréées et en utilisant l'annuaire des destinataires de factures tenu par l'administration.
- **Annuaire, ouvert en consultation depuis le 08/10**
- 10 millions d'assujettis présents dans l'annuaire
- 150 000 consultations de l'annuaire
- 320 000 unités légales ont choisi leur plateforme

Le 1 ^{er} septembre 2026		Le 1 ^{er} septembre 2027
• Obligation de réception des factures électroniques pour TOUTES les entreprises.	• Obligation d' émission des factures électroniques et de <i>e-e-reporting</i> pour les GE et ETI	• Obligation d' émission des factures électroniques et <i>e-reporting</i> pour les TPE, PME et micro.

L'accompagnement des entreprises et la communication

L'accompagnement des entreprises et la communication

Un espace dédié sur impots.gouv.fr avec une documentation complète et pédagogique

- 7 Q/R accessibles en page d'accueil
- 1 dépliant pour une information de premier niveau
- 10 fiches pédagogiques à destination des TPE/PME
- 2 foires aux questions
- Un outil d'autodiagnostic pour permettre aux entreprises de connaître leurs obligations

Un numéro national d'assistance pour répondre aux questions autour des grands principes de la réforme

0 806 807 807 Service gratuit
+ prix appel

« je passe à la facturation électronique » sur impots.gouv.fr dans l'espace Professionnel.

The screenshot shows the 'Je passe à la facturation électronique' page on the impots.gouv.fr website. The page is part of the 'Professionnel' section. It features a search bar at the top right with the text 'Rechercher sur site'. Below the search bar, there are navigation links for 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'International (english)'. A 'Contact et prise de RDV' button is also visible. The main heading is 'Je passe à la facturation électronique'. Below this, there is a paragraph: 'Je m'informe sur la généralisation de la facturation électronique entre entreprises et la transmission de données à l'administration qui seront mises en place à compter du 1^{er} septembre 2026.' There are two main content boxes. The first is titled 'La Facturation électronique, qu'est-ce que c'est ?' and contains the text: 'Je découvre le dispositif de la Facturation électronique et de transmission des données à l'administration (e-reporting)'. The second is titled 'La Facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?' and contains the text: 'Je découvre en quelques clics ce que la réforme change pour mon entreprise.' Below these boxes is a section titled 'Documentation utile' with two items: 'Calendrier de la réforme de la facturation électronique' and 'Facturation électronique - Documentation juridique'.

L'accompagnement des entreprises et la communication

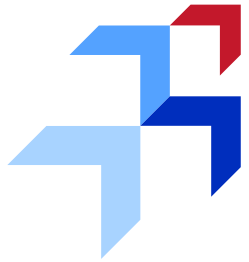
Mise à disposition d'un outil permettant aux entreprises de connaître leurs obligations de manière personnalisée

- Accessible sur impots.gouv.fr sur la page « passer à la facturation électronique ».
- S'inscrit dans un espace réorganisé et simplifié.

<https://www.impots.gouv.fr/professionnel/la-facturation-electronique-quest-ce-que-ca-change-pour-moi>

The screenshot shows the website [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) with the following elements:

- Header: République Française logo, "impots.gouv.fr", and navigation links for "Connexion à l'espace particulier" and "Connexion à l'espace professionnel".
- Search bar: "ex. : Payer en ligne, taxe d'habitation, forr".
- Navigation menu: Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, International, International (english), and "Contact et prise de R".
- Breadcrumb: "accueil > La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?".
- Section title: "La facturation électronique, qu'est-ce que ça change pour moi ?".
- Main text: "En France, à partir du 01/09/2026, la facturation électronique est généralisée entre entreprises."
- Form area: "Renseignez-vous sur votre situation en répondant à quatre questions sur :"
 - la taille de votre entreprise,
 - la typologie de votre clientèle,
 - la nature de votre activité,
 - et votre régime d'imposition en matière de TVA."
- Duration: "Durée estimée : 2 minutes."
- Disclaimer: "Les informations demandées ne permettront pas d'identifier votre entreprise. Vos réponses ne seront pas enregistrées."
- Button: "Je me renseigne".



Facturation électronique

**Plus juste
Plus simple
Plus efficace**

Merci de votre attention